

Istoglass

Archive pour lames



Dans l'image, du haut en bas:

- Couvercle
- Module pour macrosections
- Module Colorteca
- Module Istobloc
- Module Istoglass
- Base

CODE	DESCRIPTION	EMBALLAGE
03-5000-14	Archivio Istoglass per vetrini	1 pz.



Fabricant: Bio-Optica Milano S.p.A.
Via San Faustino 58
20134 MILANO (MI)

émission: 19/03/2020
Rev. 02

Archive modulaire à quatorze tiroirs en tôle, épaisseur 9/10, laquée en blanc pour la conservation des lames histologiques ou cytologiques.

Il se compose de 14 tiroirs coulissants sur un guide. Chaque tiroir est équipé d'une griffe confortable pour la préhension. Le module Istoglass, composé par 14 tiroirs, peut contenir environ 5000 lames. Chaque tiroir peut être équipé d'un ressort d'espacement, pour espacer les lames qui n'ont pas encore bien séché et les empêcher de coller les unes aux autres. Dans ce cas, la capacité est limitée à environ 2000 lames.

Chaque module peut être équipé d'une base (dimensions 490 x 490 x 60 mm) et d'un couvercle (dimensions 490 x 490 x 25 mm), également en tôle laquée blanche.

La possibilité de superposer plusieurs éléments (jusqu'à un maximum de 10 modules) vous permet de réduire la taille des archives, tout en assurant la protection du contenu.

Accessoires optionnels

CODE	DESCRIPTION	EMBALLAGE
03-5000-BA	Base pour Istoglass, blanc	1 pz.
03-5000-CO	Couvercle pour Istoglass, colore blanc	1 pz.
03-5000-MD	Ressort séparateur pour lames	1 pz.

Spécifications Techniques

Données techniques	Matériau	Tôle laquée blanche
	Dimensions (l x p x h)	(490 x 490 x 140) mm
	Poids module vide	13 kg
	Poids module plein	42 kg
	Nombre tiroirs par module	14
	Capacité totale	5000 lames environ
Emballage	Conteneur primaire	Boîte en carton
	Etiquette	Etiquette adhésive sur l'emballage extérieur
	Conteneur secondaire	Absent
Stockage	Conditions	Conditions particulières pas nécessaires
Attention	Classification du produit	Pour les opérateurs techniques spécialisés. Produit non classé comme dangereux.
	Disposition	Déchets plastiques, éliminer conformément aux lois locales.

émission: 19/03/2020

Rev. 02